

**Autorisation de diffusion d'une thèse universitaire  
Licence de droits d'auteur**

Je, soussigné(e).....

**ALAIN MPANYA**réalise une thèse de doctorat en (faculté/département/unité) **ECOLE DE SANTE PUBLIQUE****UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**intitulée **FACTEURS SOCIOCULTURELS ET CONTROLE DE LA  
TRYPANOSOMIASE HUMAINE AFRICAINE EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**sous la direction de **PROF. DR MARLEEN BOELAERT PROF  
DR PASCAL LUTUMBA ET PROF. DR BRUNDU JARDIN (+)**Date de la première inscription au doctorat : **09/12/2013**

Sources de financement durant toute la durée du doctorat :

- ☐ **BOURSE D'ETUDES DE DOCTORAT DE L'INSTITUT**
- ☐ **DE MEDECINE TROPICALE ANVERS (IMT)**
- ☐

Annexe(s) jointe(s) (indiquez le type, exemple cassette stéréo ou vidéo, disquette, CD-ROM...) :

**A/ Autorisation de diffusion de la thèse au format papier**

Consultation par les utilisateurs des Bibliothèques de l'ULB

☒ REFUSEE / ☒ AUTORISEE\***B/ Autorisation de diffusion de la thèse au format électronique**

J'accepte de déposer au format PDF l'entièreté du texte de ma thèse électronique (ci-après « l'œuvre ») dans le recueil électronique des thèses de l'ULB (en application de la décision du Conseil d'Administration du 02/07/2007).

A cette fin, je donne en licence à l'ULB :

- le droit de fixer et de reproduire à des fins de conservation l'œuvre sur support électronique dans le répertoire des thèses en ligne (Bictel/e).
- le droit de faire indexer les œuvres contenues dans Bictel/e par des moteurs de recherche tels que par exemple Google, Google Scholar, ...
- le droit de faire moissonner le contenu de Bictel/e par certaines bibliothèques virtuelles avec lesquelles l'ULB collabore. Pour les besoins de la présente convention, « moissonner » est défini comme « recueillir les métadonnées (descriptions bibliographiques) et les entreposer dans une base de données centralisée où les métadonnées de sources diverses peuvent être interrogées simultanément »
- le droit de communiquer l'œuvre au public selon les modalités suivantes :

- ✓ ☒ 1) accès public (Internet) pour la totalité de l'oeuvre
- ☐ 2) accès limité à l'Intranet de l'ULB pour la totalité de l'oeuvre

\* Biffer la mention inutile

- 3) accès mixte (des accès variés aux différentes parties de l'oeuvre, sachant que la mise en ligne de la table des matières, au minimum en accès limité à l'intranet de l'ULB, est obligatoire. Il vous est possible de sélectionner plusieurs choix, dans les cas où par exemple vous souhaitez mettre en accès public l'entièreté de votre thèse à l'exception d'un chapitre, qui se trouve en accès bloqué pour des raisons de confidentialité):

○ accès public (Internet) aux parties suivantes de l'oeuvre : .....

○ accès limité à l'intranet de l'Université aux parties suivantes de l'oeuvre : .....

○ accès bloqué (pas de diffusion) aux parties suivantes de l'oeuvre : .....

Si choix de l'accès bloqué pour certaines parties de l'oeuvre, pas de diffusion pour la durée suivante (facultatif) : .....

1/ Cette licence, gratuite et non exclusive, est valable pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique, y compris ses éventuelles prolongations, et pour le monde entier.

2/ Je conserve tous les autres droits pour la reproduction et la communication de la thèse, ainsi que le droit de l'utiliser dans de futurs travaux. Je m'engage toutefois à n'accorder à des tiers aucun droit qui viendrait d'une manière quelconque interférer avec le présent engagement et réserverai dans tout contrat subséquent avec des tiers les droits et obligations découlant du présent engagement.

3/ Je certifie que la version électronique de la thèse remise à l'Université en vue de la diffusion autorisée par la présente sera conforme à la version officielle du travail approuvée par le jury de thèse.

4/ Je certifie également avoir obtenu, conformément à la législation sur le droit d'auteur et aux exigences du droit à l'image, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction dans ma thèse d'images, de textes, et/ou de toute oeuvre protégés par le droit d'auteur, et avoir obtenu les autorisations nécessaires à leur communication à des tiers.

5/Au cas où un tiers est titulaire d'un droit de propriété intellectuelle sur tout ou partie de ma thèse, je certifie avoir obtenu son autorisation écrite pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus. Cette vérification des droits de propriété intellectuelle (y compris les clauses de confidentialité éventuelles et autres contraintes contractuelles) s'est faite, le cas échéant, en collaboration avec l'administration de la recherche.

Fait à KINSHASA, le 28/05/2015

Mme/Mr.  
Docteurant

ALAIN MPANYA

Cachet de l'entité gestionnaire

Le Coordinateur du Département  
Recherche  
Pour accord,

Visa du Promoteur nécessaire si la diffusion électronique de toute la thèse est souhaitée par l'auteur :

Lu et approuvé (principalement pour le § 5)

Mme, M le Professeur... MARLEEN BOELAERT

Promoteur

Cc : Faculté et Bibliothèques

(marqueur)